



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 20 mars 2015

L'an deux mil quinze, **le vingt mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Guy MOUILLESEAUX**, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, E. RUYER, D. BALON, L. FAIVRE, I. GIGOS, C. JECKER, C. KILQUE, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAI, L. SLIMANI, T. BESANCON

Excusés : Pascal ARRIGHI (proc. à E. RUYER), Ludivine SIBRE (proc. à F. RABIER)

Absents :

Monsieur Luc NGUYEN DAI a été nommé secrétaire.

Vote des taux Taxes locales 2015

Les taux restent inchangés :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	5.51 %	5.51 %
Taxe foncière (bâti)	11.6 %	11.6 %
Taxe foncière (non bâti)	14.65 %	14.65 %

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour l'année 2015 selon la liste ci-après :

Musculation : 1600 €, BRCL(foot) : 1750 €, Autruche TC (Tennis) : 1600 €, Association bessoncourtoise d'animation : 1720 €, ACCA (chasse) : 750 €, Etang communal : 800 €, APPMA (pêche) : 1100 €, FNACA : 150 €, CCAS : 4240 €, Burkino Faso (Comité de jumelage) : 1000 €, Collectif Résistance et déportation : 120 €, AFSEP : 120 €, Association Tourne'sols (parents d'élèves) : 500 €, Une rose un espoir : 200 €, Association Fort Sénarmont : 7 000 €, SOS Amitié : 50 €, Les PEP 90 : 120 €, Ostinato : 50 €, Banque Alimentaire du Doubs : 100 €, Croix Rouge : 50 €, Alzheimer : 50 €, ASMB ballet sur glace : 150 €, Scout la 7^{ème} compagnie : 50 €

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Subventions au groupe scolaire

Le Conseil Municipal décide des subventions accordées au groupe scolaire pour 2015

- Ecole Maternelle

- Coopérative : 1050 € (350 € par classe)
- Activités : 800 € (activité patinoire)
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève



- **Ecole Élémentaire**

- Coopérative : 1 400 € (350 € par classe)
- Patinoire : 700 €
- Equitation : 2 300 €
- Malsaucy : 1 000 €
- Journée découverte : 600 €
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

Le budget par élèves pour l'achat de fournitures est fixé à 46 €.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Redevance ACCA :

Le Conseil Municipal fixe la redevance de l'Association de chasse (l'ACCA) pour l'année 2015 à 1 000 euros

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Décisions budgétaires

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice **2014** du budget communal et du budget de l'eau sont approuvés à l'unanimité.

• **Compte administratif du budget communal 2014**

- **832 977.77 €** en dépenses de fonctionnement,
- **1 053 718.95 €** en recettes de fonctionnement,
- **Résultat de l'exercice : + 220 741.18 €**

Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent de fonctionnement de :

- **774 629.40 €**

- **618 707.62 €** en dépenses d'investissement
- **650 694.59 €** en recettes d'investissement,
- **Résultat de l'exercice : + 31 986.97 €**

Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'investissement de :

- **37 586.01 €**

Ce qui dégage un excédent de clôture de :

- **812 215.41 €**

• **Affectation des résultats**

Restes à réaliser en investissement : 81 500 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de

37 586.01 euros à l'article 001 en excédent d'investissement reporté

43 913.99 euros à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser

553 888.22 euros à l'article 002, en excédent de fonctionnement reporté

• **Compte administratif du budget Eau 2014**

- **20 255.98 €** en dépenses d'exploitation,
- **16 927.60 €** en recettes d'exploitation,

Soit un déficit d'exploitation de :

- **3 328.38 €**

Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'exploitation de :

- **5 072.95 €**



- **56 658.70 €** en dépenses d'investissement
 - **20 255.98 €** en recettes d'investissement,
- Soit un déficit d'investissement de :
- **36 402.72 €**
- Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'investissement de :
- **34 487.09 €**

Ce qui dégage un excédent de clôture de :

- **39 560.04 €**

- **Affectation des résultats**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de
5 072.95 euros à l'article 002, en excédent d'exploitation reporté
34 487.09 euros à l'article 001, en excédent d'investissement reporté

Départ de Thierry BESANCON

Participation aux charges scolaires

Etant donné les montants supérieurs aux taux bessoncourtois demandés par certaines communes lorsqu'un enfant du village est scolarisé à l'extérieur, le Maire demande au Conseil de se prononcer ou non sur une limitation des taux.

Le Conseil Municipal décide lorsque le Maire de Bessoncourt accepte une dérogation scolaire d'un enfant de Bessoncourt dans une autre commune, de limiter la participation aux dépenses de fonctionnement aux taux pratiqués dans la commune de Bessoncourt.

Fixe la participation des élèves provenant d'une autre commune aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année 2014-2015 à :

- **370 €** pour un élève en classe maternelle
- **320 €** pour un élève en classe élémentaire

Les montants restent inchangés.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mise à disposition du service informatique du SIAGEP

L'adhésion au service informatique mutualisé du SIAGEP arrive à expiration au 30 juin 2015. Pour pouvoir continuer à bénéficier des prestations offertes par le SIAGEP il convient de prendre une délibération. L'adhésion conclue pour une durée de 3 ans renouvelable d'un montant de 2 640.59 euros comprend la maintenance de base plus la prestation sauvegarde des données informatiques externalisée et la prestation e-parapheur.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Assistance consultation délégation de service public eau potable

Lors du Conseil Municipal du 20 février 2015, le Maire avait convié Monsieur Jean-Luc DEMASSUE qui a présenté à l'assemblée les différentes possibilités de gestion d'un service public d'eau potable : gestion directe ou gestion déléguée.

Pour rappel, la commune a confié la gestion de ce service à VEOLIA dans le cadre d'une gestion déléguée de service public.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2014, la commune vient de signer un avenant avec Véolia afin de prolonger d'un an le contrat de gestion déléguée du service de l'eau potable afin de laisser à la collectivité le temps de la réflexion pour reconduire un contrat de même type ou passer en régie c'est-à-dire en gestion directe du service de l'eau potable.

Monsieur Demassue explique les différentes possibilités ainsi que la procédure que la commune devra suivre dans le choix de cette gestion.



Il explique à l'assemblée que la démarche est longue et qu'il faut la démarrer dès le début du mois d'avril.

Monsieur Demassue se propose d'aider la commune dans cette démarche. Le Maire fait part d'un devis reçu dans le cadre de cette étude qui s'élève à 7 260 HT.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Cession de terrain à Neolia

Lors de sa séance du 20 février 2015 le Maire a exposé le projet de Neolia d'aménagement de 8 lots de terrain à bâtir Chemin des Grands prés sur les parcelles ZA 297 et 299 en partie.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, la commune doit céder la voirie d'accès comprenant la parcelle ZA 298 d'une surface de 5 a 51ca, la parcelle ZA 301 d'une surface de 1 a 47 ca et la parcelle ZA 304 d'une surface de 1 a 29 ca à Neolia. Le Maire propose de fixer le prix de vente de ces terrains au montant du bornage.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Demande de garantie du contrat de prêt de 15 logements

Le Maire présente la demande de Territoire Habitat concernant une garantie financière de la commune pour le prêt contracté par Territoire Habitat pour la construction de 15 logements sociaux Rives de l'Autruche,

Le Maire rappelle la convention signée entre de Département, Territoire Habitat et l'Association des Maires du Territoire de Belfort destinée à mettre en œuvre un dispositif d'aide à la construction par Territoire Habitat de logements locatifs sociaux en milieu rural Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n° 17 963 signé entre Territoire Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Territoire Habitat demande au Conseil Municipal de lui accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un contrat de Prêt d'un montant total de 1 081 668 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer *la construction de 11 logements PLUS et 4 logements PLAI situés ZAC des Rives de l'Autruche à Bessoncourt.*

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de subvention projet Territoire Habitat rue du Clos du Fort

Le Maire présente la demande de Territoire Habitat concernant la demande de financement de 8 logements. En effet Territoire Habitat envisage d'acquérir 8 logements dans le programme immobilier réalisé par les Carrés de l'Habitat rue du Clos du Fort à Bessoncourt et sollicite la commune pour une aide de 6 000 euros par logement, soit 48 000 euros.

POUR : 2 CONTRE : 10 ABSTENTIONS : 2

Divers

Ouverture du plateau sportif : mercredi de 14h30 à 19h00, les lundis, mardis, jeudis, vendredis en période scolaire de 16h20 à 19h00.

Séance levée à 23 h 30

Prochain Conseil Municipal vendredi 10 avril 2015 à 20 h.